



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Juin 2011
N° 136

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Edito

Décidément, il ne se passe pas une semaine sans que notre nouveau ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, fasse parler de lui. Et quand ça peut être en caressant les électeurs FN dans le sens du poil, c'est encore mieux.

Le dernier exemple en date remonte au 25 mai quand il a affirmé sur Europe 1 que « les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'immigrés. » Et comme si ça ne suffisait pas, il persévérerait peu de temps après en déclarant : « C'est vrai qu'il y a deux tiers des enfants d'immigrés qui se trouvent sortir de l'appareil scolaire sans diplôme. » Une information sortie non pas de son chapeau mais basée, d'après lui, sur les chiffres de l'INSEE. Oui mais non. A l'INSEE justement, les chiffres, eh bien on n'en a pas du tout la même lecture que le ministre de l'Intérieur. A tel point que l'Institut national, sous la pression des syndicats, a été obligé de rectifier le tir. « La proportion d'enfants d'immigrés parmi les élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire peut être estimée à 16 %. Si on y ajoute les enfants de familles mixtes, cette proportion passe à environ 22 % ». Une propension à faire dire un peu tout et n'importe quoi aux chiffres que l'on retrouve... au FN. Là encore avec le même but : diaboliser l'immigration, lui donner des proportions inquiétantes, faire peur aux Français pour se poser ensuite comme le sauveur de tout un pays. C'est ainsi que le parti national annonce dans la partie de son programme consacrée à l'immigration le chiffre de « 6 millions : c'est le nombre de résidents installés en France depuis 20 ans. » L'INSEE, lui, évoque plutôt 2 millions.

Mais que fait la police?

C'est au forum Gambetta que la mairesse de Calais, accompagnée de techniciens et de son petit président de la CAC, a présenté la semaine dernière le projet de rénovation du quartier Fontinettes, Van Grutten... Un projet rendu nécessaire par les modifications urbanistiques enregistrées dans ces secteurs depuis de nombreuses années. S'il ne fallait donner qu'un seul exemple de la nécessité d'aller de l'avant, ce serait le cas de l'entreprise Bellier. Autrefois implantée au cœur du quartier, l'entreprise a migré vers la zone Marcel Doret et ses propriétés rachetées (par un bailleur qui n'aura rien entrepris d'autre que la destruction des murs et encore, après moult interventions) sont devenues un parking sauvage au cœur du quartier. Saisissant la possibilité de bénéficier de subventions dans le cadre du plan national de requalification des quartiers anciens dégradés, la mairie n'investit absolument rien, puisqu'elle reprend un dossier initié par la précédente municipalité pour lui redonner vie et surtout

permettre à tous ses habitants de cohabiter pacifiquement. Si sur le fond, le rassemblement se fera sur la nécessité de créer un centre de vie autour d'une placette, de permettre l'accession à la propriété, de permettre à des foyers modestes de pouvoir accéder au centre-ville, de permettre la promotion de lots libres garantissant l'arrivée de nouvelles populations, nous divergerons fondamentalement sur l'analyse d'un certain nombre de difficultés. Celle notamment exprimée par un riverain (en son temps syndicaliste) qui demandait l'intervention de la police pour régler le problème de ces cas sociaux qui : « font perdre de la valeur à nos logements ». Madame Bouchart lui répondit que la ville avait parfaitement compris son problème et qu'elle avait décidé de positionner le centre administratif du CCAS au cœur du projet. Ainsi dit-elle : « les problèmes seront traités... vos maisons reprendront de la valeur ». Un argument des plus ridicule quand on sait que le CCAS ne dispose ni d'assistants sociaux, ni d'éduca-

teurs spécialisés et que son rôle essentiel n'est pas le traitement de fond mais l'accompagnement, ce qui est confirmé par toutes les décisions de gestion prises par cet organisme. Par contre, disparu le centre social, lieu d'éducation, de rencontre, de loisirs éducatifs culturels et sportifs, bref : utile pour atténuer certains maux. C'est d'autant plus important à rappeler que madame Bouchart croit dur comme fer que les problèmes vont naturellement disparaître par la construction de nouveaux logements et l'arrivée de populations un peu plus riches. Comment cela ce pourrait-il quand des propriétaires privés (et pas des bailleurs sociaux) continueront de miter le quartier, persuadés de devenir riches en louant de petits logements sans grand confort aux pauvres que la CAF accompagne. Demain tous seront encore présents ! D'autant plus présents que le chômage continue de faire des ravages et que de nombreuses familles calaisiennes sont dans le plus grand dénuement. Alors sachons voir plus loin que le bout de notre nez.

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... E

Blet surveillé

On savait que Natacha Bouchart n'avait pas du tout confiance en « ses » agents municipaux tous soupçonnés d'être coco au 15^e degré de filiation. On savait que les chefs de services n'étaient pas mieux traités : là non plus la confiance n'est pas la règle, tout est vérifié, contrôlé, ré-vérifié... Du côté du cabinet ce n'est pas ça non plus, contrairement à ce qu'on pourrait penser : il paraît même qu'elle a tendance à envoyer ch... ses

collaborateurs... Eh bien figurez-vous que les élus ont aussi droit à ce traitement là... Même s'ils ne le savent peut-être pas. Quand un technicien doit appeler Philippe Blet, premier adjoint, par exemple, eh bien il doit d'abord obtenir l'autorisation de la mairesse. Ben oui des fois que ça serait pour comploter dans son dos. C'est beau la confiance !

Incroyable, mais vrai

L'un des adjoints au maire, membre du premier cercle (les plus proches) semble être lé-

gèrement mis de côté. Réalité, mauvaise interprétation, dis-sension ? Nous avons voulu en avoir le cœur net. Notre enquête, nous a permis de savoir que la mairesse reprochait à son élu, une relation intime avec l'un des membres féminins de son cabinet. Eh oui, même leur vie privée doit trouver grâce à ses yeux. Pourvu qu'elle n'apprenne pas par la bande les aventures des uns avec les unes et des unes avec les uns. Cela risquerait de lui faire tout drôle et sa colère, alors...

On le note



Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 29 juin à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Comme d'habitude on ne peut que vous encourager à venir y assister... Si, si franchement, parfois ça vaut le déplacement...

Le saviez-vous ?



Régulièrement certains d'entre vous nous demandent de leur envoyer tel ou tel numéro du Rusé qui manque à leur collection. Nous rappelons donc à tous nos fidèles lecteurs qu'ils peuvent retrouver TOUS les anciens numéros sur le blog du Rusé : <http://leruse.fr>

Il faut sauver le soldat Demassieux

Revenons un peu en arrière, mars 2008 la mairie de Calais passe à droite avec, à sa tête, le tandem local : Bouchart/Demassieux (respectivement maire et pour le vieux soldat : directeur de cabinet à presque 6000 € par mois). Après avoir pris connaissance, auprès des services compétents, du fonctionnement d'une mairie de cette importance (près de 80 000 habitants), rapidement ces deux personnages prendront de nombreuses décisions, (il faut bien le dire, sans solliciter l'avis des élus de la majorité souvent mis devant le fait accompli, encore moins ceux de l'opposition) qui coûteront fort cher aux contribuables calaisiens.

Petites manœuvres en cours....

Dès son arrivée à la mairie, M. Demassieux, âgé de 62 ans, (date anniversaire le 4 juillet) avait été alerté que, dans la fonction publique, l'âge limite pour prendre sa retraite était de 65 ans et donc, pour ce qui le concerne, la retraite au 4 juillet 2011. Uniquement intéressé par le bien public, complètement désintéressé financièrement (sic) le grand homme disait alors : « *Qu'à cela ne tienne, je continuerai d'exercer ma fonction bénévolement !* ». Décision tout à son honneur, il faut bien le reconnaître !

Oui mais voilà, le temps passant, les nombreux tête-à-tête passés devant un bon repas pris dans les meilleurs restaurants calaisiens

(additions réglées bien évidemment par le contribuable calaisien), le directeur de cabinet et Mme le Maire élaboreront une tout autre stratégie qui permettra à Claudius Demassieux de poursuivre une activité moyennant espèces sonnantes et trébuchantes.

Beaucoup d'imagination, comme vous allez pouvoir le constater...

la communauté d'agglomération du Calaisis (CAC rebaptisée Cap Calaisis) procédait également à l'élection de ses membres, dont le Président, M. Blet. Docile, tellement docile que ce dernier ne trouvera rien à redire à Mme le Maire quand celle-ci lui imposera de doubler la compétence économique, dévolue normalement à la communauté d'agglomération. (même la tutelle s'écrasera mollement). Et c'est ainsi qu'elle regroupera l'ADEC (association de Développement Economique du Calaisis) et le service économique de la ville au sein d'une nouvelle structure : l'association Calais-Promotion. Bien évidemment Mme Bouchart s'autoproclamera présidente de cette association !

Pourquoi tout cela ?

Rappelez-vous, lors du regroupement de ces différents services, Mme Bouchart mettait fin aux fonctions du directeur de l'ADEC moyennant le versement d'une forte indemnité (pauvres contribuables !) et précisait qu'il ne serait pas remplacé. Réaliser des

économies en ne pourvoyant personne à ce poste était son leitmotiv favori !

Et c'est là que la réalité rejoint la fiction. Le poste de directeur était en fait « gardé au chaud » pour son mentor, une fois atteinte l'obligation de cesser ses fonctions en mairie !

En retraite le 4 juillet prochain (seconde retraite puisque déjà dans cette situation en tant qu'ancien directeur de Saint-Pierre, ancien parlementaire...), il prendra ses nouvelles fonctions de directeur de l'association « Calais-Promotion », le 5 juillet prochain !

Mais ce poste de directeur, resuscité exclusivement pour permettre à M. Demassieux de poursuivre une activité rémunérée (en effet l'association bien que subventionnée par des organismes publics, dont la Ville de Calais, n'est pas soumise à la même limite d'âge pour la retraite), ne doit-il pas faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration, voire des membres du bureau ? En tout cas il ne semble pas que les intéressés en aient été informés. S'agit-il d'une nouvelle manœuvre pour éviter toute réprobation, qui, nous pouvons l'affirmer, n'aurait pas obligatoirement reçu l'aval de tous ? En tout cas elle aurait permis de mettre au grand jour certaines pratiques que l'on cherche à nous dissimuler.

Espace Fort : tous pour un



Natacha Bouchart n'aime pas qu'on lui résiste. C'est au tour de l'association Espace Fort de l'apprendre à ses dépens. Que s'est-il donc passé, pour que le premier magistrat de cette ville en vienne à vouloir faire de l'autoritarisme, une situation qui finalement en éclairera plus d'un sur le visage réel de celle qui prétend encore vouloir rassembler.

En début d'année 2011 le directeur actuel informe le président de l'association de la possibilité qui lui est offerte de faire valoir ses droits à la retraite, et propose de procéder à un appel à candidature dans le but de permettre un passage de témoin

intelligent.

Le président informe le conseil d'administration de la demande, propose de lui faire droit et engage la procédure de recrutement. Publicité, examen des candidatures, informations permanentes aux membres du CA (dont des élus de la ville)... Tout va pour le mieux, jusqu'au moment du choix, où là madame le maire fait comprendre que c'est elle qui doit choisir le futur directeur !

Le président, acteur du mouvement associatif depuis de longues années, personnalité reconnue dans son environnement professionnel, fait comprendre que s'il est normal que la mairie soit informée, que ses représentants soient associés au choix définitif, le choix final revient juridiquement au président, conformément à la loi.

S'en suivront : intimidations, exigence de rencontre en tête-à-tête... pour aboutir à l'expression publique que l'on s'orienterait vers la municipalisation. En résumé : si tu ne fais pas ce que je veux, je te flingue ! Du coup, le directeur ne veut plus partir en retraite et les salariés se mobilisent et reçoivent de nombreux soutiens de la population.

À suivre

Ça m'gratte

Pour qui roulent-ils ?

Certes l'échéance est encore quelque peu lointaine : les municipales ne se joueront pas avant 2014. Pourtant d'ores et déjà, les pièces de l'échiquier se mettent en place. Au niveau des médias notamment, on a pu observer certains faits plutôt amusants. Exemple : lors du vote pour les sénatoriales, le PS a eu la « surprise » de voir sa liste de 4 en théorie (2 PS, 1 vert, 1 MRDC) se gonfler de 9 noms issus de la majorité municipale. Conclusion de la presse : le PS sort gagnant. Pas un mot pour rappeler que ces mêmes élus de la majorité étaient appelés les traîtres par les mêmes sociaux il y a encore quelques jours. Aucune allusion à un opportunisme fort à propos. Le PS semble accepter ses anciens « ennemis » de bonne grâce... De là à penser que les anciens parias pourraient bien retrouver les rangs du PS contrairement à ce que les responsables locaux du parti de Martine affirment haut et fort, il n'y a qu'un pas.



Mais attention, s'agissant du PS il ne s'agit en aucun cas d'opportunisme. En revanche si les adhérents du PC calaisien ont voté à la majorité pour André Chassaigne (à la désignation de la tête de liste pour 2014), contre Mélenchon, ce n'est pas par conviction, par préférence pour un homme et les idées qu'il défend. Non, c'est juste parce que les cocos locaux ne votent Front de Gauche que « lorsque ça les arrange » d'après le Journal de Natacha. Amusant de constater comme les grands partis (PS ou UMP selon le média) peuvent avoir systématiquement raison, et le vilain rouge trotskiste, systématiquement tort. Enfin, pour 2014 vous êtes fixés, vous savez pour qui rouleront les médias. Les cocos, eux, se débrouilleront tout seuls. Comme d'habitude...

Le dessin

Tout est dans la façon de dire les choses... Notre dessinateur Barbouse l'a bien compris...

MÉFIONS NOUS DES GRAINES GERMÉES!

